

ART'INNOV n°2 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

Actualité

EDITO

Cet automne comme chaque année la Chambre de Métiers organise la remise des prix ARTINOV qui récompensent les entreprises immatriculées au répertoire des Métiers de la Drôme qui ont conduit un projet d'innovation.

Depuis le lancement de ce prix en 2004 dans la Drôme, plus de 90 entreprises ont présenté des projets.

Cette année 13 entreprises ont participé dans des secteurs extrêmement diversifiés ce qui est une constante et illustre bien la richesse de notre secteur et ses capacités d'adaptation.

Le prix est aussi ouvert, particularité drômoise, aux centres de formation professionnels c'est l'occasion de faire découvrir aux jeunes la réalité de l'artisanat, secteur dynamique, entreprenant, en perpétuelle évolution, secteur de la création et de la reprise d'entreprise qui présente de nombreuses opportunités pour les jeunes diplômés.

Deux lycées ont décidé de concourir en présentant des projets le Lycée Jules Algoud de Valence avec le BTS électronique et le CFA Lucien Ravit de Livron avec le BP cuisine. Une belle occasion de valoriser le travail très professionnel réalisé par les élèves de ces filières de formation.

La participation des centres de formation, est aussi l'occasion de rappeler la ressource technique locale qu'ils représentent pour les entreprises ; ressource sous utilisée.

La réussite d'une innovation ne s'arrête pas à la résolution de contraintes techniques, la fabrication du produit, son lancement, sa commercialisation, le financement du projet sont autant d'étapes qu'il faudra réussir. Il ne faut pas hésiter à se faire accompagner dans ce processus, la Chambre de Métiers, le CRITT sont là pour vous aider et vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs.

Je souhaite que ce prix soit aussi une interpellation pour chacun d'entre nous à rester en éveil, inventifs, créatifs. La marque de l'artisanat a toujours été sa capacité à s'adapter à la demande et aux évolutions, il ne faut pas céder à la facilité qui nous ferait devenir les détaillants de produits fabriqués par d'autres.

Rendez vous le 22 septembre au Conseil Général de la Drôme pour la remise des prix à partir de 18 heure et retrouvez les lauréats et nos partenaires sur notre site internet fin septembre.

Laurent SERRE
Président de la CMA de la Drôme

Étiquetage en matière de santé environnementale pour les produits de construction et de décoration. Comme un appel à innover dans la composition de nouveaux produits à faible impact environnemental.

A compter du 1er janvier 2012, une étiquette apposée sur les produits de construction ou de décoration (peintures, isolants, revêtements de sols, vernis, colles, adhésifs...) permettra à chaque consommateur d'être informé sur leur impact environnemental.



Le 17 mai 2011, le ministère du Développement durable, le ministère en charge de la Santé et le ministère de l'Economie ont signé un décret imposant le premier étiquetage en matière de santé environnementale, pour les produits de construction et de décoration.

Une étude de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, menée dans 567 logements français, a montré que pour 9 % d'entre eux, les concentrations de ces polluants étaient élevées. En effet, notre habitat intérieur contient de nombreux produits nous exposant à des substances irritantes, allergisantes voir cancérigènes : peintures, isolants, cloisons, revêtements de sols, vernis, colles, adhésifs émettant des polluants de type formaldéhyde, toluène, styrène, etc., et ils présentent des risques pour la santé.

L'étiquette indique, de manière simple et lisible, le niveau d'émission de polluants volatils :

- une note allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) et le schéma d'une maison contenant un nuage de polluants, permettront d'identifier rapidement la qualité du produit.

Elle constitue pour le consommateur un nouveau critère de sélection en fonction de son usage : chambre pour les enfants, pièce de vie commune...

"Cette étiquette va permettre d'informer les consommateurs, donc d'orienter leurs achats vers des produits moins nocifs pour la qualité de leur air intérieur. La publication de cet arrêté constitue un signal fort vis à vis des industriels, afin de les inciter à faire évoluer leur production vers une offre plus respectueuse de la santé", précise Nathalie Kosciusko-Morizet.

Pour les professionnels utilisateurs de ces matériaux, un argument dont il faudra tenir compte dans l'offre de produits et services ; une partie au moins de la clientèle sera sensible à cet argument.

[Lettre téléchargeable sur notre site internet :](#)
www.cma-drome.fr

Nous écrire : a.boirayon@cma-drome.fr

ART'INNOV n°2 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

"L'artisanat et la dynamique de réseaux"

En Juin 2011 est paru, avec le soutien de l'Institut Supérieur des Métiers et de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), un ouvrage intitulé «L'artisanat et la dynamique de réseaux ».

L'ouvrage, publié chez l'Harmattan, regroupe les principales communications qui ont été présentées lors d'une journée d'étude universitaire sur le thème de « l'artisanat et le réseau », le 13 janvier 2009, à Dunkerque.

A cette journée, organisée par le Laboratoire de recherche de l'Université du Littoral Côte d'Opale en partenariat étroit avec l'ISM, s'étaient associés des dirigeants d'entreprises membres du Réseau Artisanat-Université® en Nord-Pas de Calais.

[Retrouvez le recueil des résumés des communications](#) sur le site de l'ISM.

Pour commander l'ouvrage en version papier ou numérique, [rendez-vous sur le site de l'Harmattan](#).

Source site ISM rubrique actualité

Coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire

La décision du Conseil du 10 mars 2011 autorisant une coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne du 22 mars 2011.

Le futur brevet unitaire, une fois délivré par l'Office européen des brevets (OEB), serait valable dans les 25 pays de l'Union Européenne qui ont demandé la coopération renforcée.

Source(s) :

[Décision du Conseil du 10 mars 2011 autorisant une coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire](#) - in : JOUE L, n°76, 22/03/2011, 3p. - En ligne sur le site du Journal Officiel de l'Union Européenne

Trophée Rhône-Alpes des éco innovation 2

L'édition 2011 du trophée Rhône-Alpes est organisée par les 6 partenaires d'INNOV'R : ADEME, AFNOR, Caisse des dépôts, INPI, OSEO et la Région Rhône-Alpes. Ce trophée vise à valoriser et mieux faire connaître les entreprises régionales ayant développé une démarche particulièrement exemplaire dans le domaine environnemental.

Pour cette édition 2011, le trophée Rhône-Alpes comporte 5 catégories :

- Energie
- Eco-construction et éco-matériaux
- Produits, services, process éco-innovants
- Gestion, traitement et mesure des émissions polluantes
- Santé environnementale

Date limite de dépôt des candidatures : 14 octobre 2011

Contact

Patricia Combes : 04 26 73 51 76

trophee-ecoinnov@rhonealpes.fr

Date : du 29-07-2011 au 14-10-2011

Lieu : Rhône-Alpes

Plus de Détails : <http://eco-innovations.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique9>

Technologies clés 2015 :

Des repères pour le futur

Tous les cinq ans, la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des services) réalise une étude prospective portant sur les technologies innovantes d'avenir pour les industries françaises. L'édition 2010, intitulée Technologies clés 2015, vient de paraître.

Depuis plusieurs années, la France mène des réflexions de prospective technologique visant à renforcer la compétitivité des entreprises et à orienter l'élaboration des politiques industrielles et d'innovation.

Depuis 1995, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie réalise une étude prospective identifiant les principales technologies d'avenir et marchés stratégiques pour l'industrie française, à l'horizon de cinq à dix ans.

85 technologies d'avenir

Technologies clés 2015 recense 85 technologies innovantes, réparties en sept secteurs distincts : chimie matériaux-procédés, TIC, environnement, énergie, transport, bâtiment et santé.

Deux catégories ont été identifiées : technologies diffusantes et technologies d'avenir.

Indispensables à la compétitivité des entreprises d'un secteur, **les technologies diffusantes** sont celles dont l'appropriation plus rapide par les PME peut permettre d'accroître leur productivité ou leur capacité d'innovation :

numérisation de contenu, logiciel embarqué, éco conception, valorisation énergétique, fabrication rapide, technologies de gestion des ressources en eau, etc.

Projetées à un horizon plus lointain, **les technologies d'avenir** possèdent un potentiel important pour la compétitivité française : simulation moléculaire, carburant de synthèse issue de la biomasse, pile à combustible, énergie marine, ingénierie génomique ou des systèmes immunitaires.

Des données économiques et techniques clés

L'étude présente pour chacune des technologies les principales données technologiques et économiques à connaître.

Chaque fiche de synthèse est organisée autour des rubriques suivantes : description, applications, enjeux et impacts, acteurs, position de la France, analyse et recommandations.

Rédigée après consultation de nombreux experts (environ 250), la partie analyse liste les atouts, les faiblesses, les opportunités et les freins potentiels au déploiement de la technologie.

Le niveau de maturité de développement est également précisé, sur une échelle de 1 à 9. Nouveautés de l'édition 2010, des aspects relatifs aux dimensions sociales ainsi qu'aux services associés ont été ajoutés.

Le document Technologies clés 2015 est accessible gratuitement sur le site internet de la DGCIS.

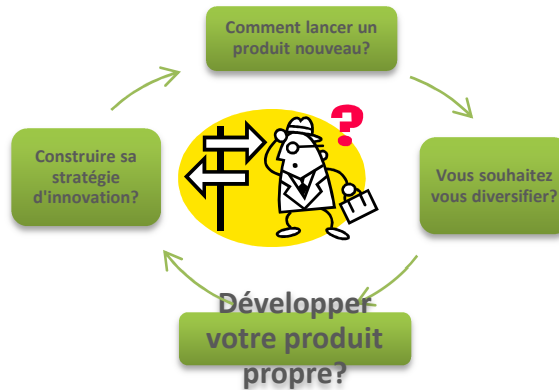
Télécharger le guide Technologies clés 2015 :
www.industrie.gouv.fr/tc2015

Par Lionel Prevors,
du bureau des politiques d'innovation et de technologie de la DGCIS

ART'INNOV n°2 la lettre de l'innovation dans l'artisanat

La Chambre de métiers de la Drome et el CRITT 26/07 dans le cadre de leur convention de partenariat vous proposent d'accompagner vos projets d'innovation.

Séminaire de Formation Innovation un accompagnement de vos projets : démarrage mardi 11 octobre 2011



Vous avez une idée de projet innovant ? Un produit propre ?

Les innovations réussies ne sont pas le fruit du hasard. Il faut savoir se préparer et réduire au maximum les risques. Bénéficiez de conseils de spécialistes à coûts réduits grâce à l'intervention de la.


Rhône-Alpes Région

Contenu de l'accompagnement :

Séminaire = 4 journées en groupe + 6 demi journées individuelles d'accompagnement par un consultant, durée 5 mois

POURQUOI : concevoir et développer des solutions innovantes (produits propres)

RESULTAT ATTENDU : autonomie suffisante dans la gestion d'un projet d'innovation.

PUBLIC VISE : 7 à 10 dirigeants TPE/PME, chefs de projets d'entreprises souhaitant innover (sous-traitance, bureau d'études, artisans, autres...)

Les + : Echanges entre dirigeants, confidentialité, qualité du consultant, coût réduit (750€ HT pris en charge à 100% par le conseil de la formation pour les ressortissants CMA)

Programme :

*** 6 demi-journées de conseil individuel en entreprise**

Pour appliquer les connaissances et se faire appuyer par un professionnel avec une démarche personnalisée

*** 4 jours en groupe**

Jour 1 : Stratégie d'innovation : stratégie marketing ou comment proposer une offre produit cohérente, l'idée a-t-elle une valeur ?

> Quel positionnement, quelles opportunités

Jour 2 : Risques, créativité, propriété industrielle, éco conception, business plan (1/2)

> Exploiter le savoir faire, détection des risques

Jour 3 : Gestion pratique du projet innovant : business plan (2/2), tableau de bord, ressources

> Valider l'approche économique

Jour 4 : Utiliser des partenariats, la commercialisation, introduire le produit avec succès,

> Mise sur le marché

Des méthodes enfin accessibles et adaptées aux TPE/PME : Analyse et création de valeur, marketing de l'innovation, analyse de risque, planification, créativité

Organisé par :

CRITT 26/07 - 13 rue Jean Bertin - 26000 VALENCE

Tel 04 75 55 25 25

Fax 04 75 56 54 47

gilles.mazurier@rhodanim-critt2607.com

ART'INNOV n°2 la lettre de l'innovation dans l'artisanat



Fort de 22 pôles d'innovation le réseau des

est au service des petites entreprises pour trouver les solutions à leurs besoins d'évolution technologique et à leurs projets d'innovation.

Après la présentation du Centre de ressources avancées d'Avignon dans les domaines de la CAO, CFAO, automatismes, Maintenance, gestion de la qualité, sécurité. La présentation de l'INBP de Rouen pour le secteur de la boulangerie, dans notre premier numéro, nous vous proposons de faire connaissance avec :

L'IFRAM Pôle national d'Innovation : dans le domaine de l'artisanat des métaux.

Créé en 2001 en Seine-Maritime, l'Institut de Formation et de Recherche pour les Artisanats des Métaux (IFRAM), est né du besoin de fédérer Les professionnels issus d'un secteur atomisé regroupant des savoir-faire diversifiés (ferronnerie, serrurerie, dinanderie, taillanderie, gravure, poterie d'étain, fonderie d'art...). Labellisé, en 2003, Pôle National d'Innovation pour l'artisanat des métaux, l'IFRAM a pour vocation d'accompagner les professionnels du secteur.

A qui s'adresse le Pôle d'Innovation ?

Le Pôle national d'Innovation de l'Artisanat des Métaux s'adresse à toutes les entreprises françaises de l'artisanat des métaux, et par conséquent à tous les métiers traditionnels de la forge et de la métallurgie : ferronnerie, métallerie, coutellerie, maréchalerie, orfèvrerie, sculpture sur métal mouture en bronze, etc.

Quelles sont ses missions ?

Travail en réseau : liaison avec les centres de ressources externes

L'IFRAM est le lien entre le monde de la technologie et celui de la petite entreprise, mais aussi instances de normalisation. Ces collaborations visent, d'une part, à adapter et à transférer des solutions technologiques initialement mises au point pour les moyennes et grandes entreprises pour les adapter à de plus petites structures, et, d'autre part, à faire prendre en compte les contraintes des petites entreprises dans les travaux réalisés par ces différents centres de ressources

Recherche de solutions adaptées aux entreprises artisanales

L'IFRAM propose d'accompagner les entreprises artisanales dans la recherche de solutions adaptées à leur besoin en matière de développement d'activité, d'adaptation des outils de production. A partir de la veille technologique et réglementaire, et avec l'aide des ressources externes mobilisées, l'IFRAM peut proposer collectivement des moyens techniques et des méthodes qui correspondent aux besoins des artisans pour leur permettre de progresser dans la pratique de leur métier : veille technologique, enquêtes de besoin, conception de solutions techniques adaptées.

A titre d'exemple, l'IFRAM a initié un projet concernant le développement et la commercialisation d'une forge à gaz innovante, gain de production et confort de travail, moins polluante, maîtrise de l'atmosphère de chauffe, meilleur rendement énergétique, gain de productivité, mise au feu de plusieurs fers simultanément et de grandes dimensions. Par ailleurs, un partenariat avec un lycée a permis de développer une turbine de forge performante à faible coût disponible pour les artisans. Un prototype a été fabriqué ; des essais mécaniques ont été menés in situ avec les professionnels et une présérie a été réalisée. Une étude réalisée en partenariat avec le CRITT Analyses et Surfaces, a permis de mettre en évidence l'influence des conditions de transformation d'une pièce et souligne l'importance du choix de ces conditions au regard des modifications métallurgiques de la surface.

Former et informer

L'IFRAM diffuse les résultats de ses travaux à l'ensemble des petites entreprises artisanales du secteur lors d'événements ou par l'intermédiaire du magazine FÈVRES ou de son site Internet.

Des informations sont consultables sur le site de l'IFRAM (www.ifram.fr) : bases de données techniques, annuaire des professionnels du secteur, librairie, liens vers les principaux centres d'information et de soutien.

L'assistance directe aux entreprises

L'IFRAM accompagne individuellement les entreprises artisanales dans leur démarche d'innovation. En fonction des besoins, cet accompagnement peut se matérialiser par une assistance à distance ou un accompagnement sur site. Ce suivi peut concerner des prestations telles que la mise au point d'outillage, la recherche de matériel, la conception de nouveaux produits, le conseil en organisation, la recherche de financements, le dépôt de brevets... S'appuyant sur un réseau de spécialistes des métaux qui s'étoffe au fil de ses missions, l'IFRAM dispose aujourd'hui des compétences pour satisfaire cette assistance.

Moyens d'action ?

Un atelier de recherche dédié

Un centre de documentation spécialisé

Une équipe de permanents et un réseau de professionnels

Pôle National d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

2973 Route de Duclair

76360 Villers-Ecalles

Email : ifram@ifram.fr

Internet : www.ifram.fr